

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE;

PRIMEDI 1^{er} Vendémiaire.

(Ere vulgaire.)

Jedi 22 Septembre 1796.

Extrême répugnance des habitans de la partie espagnole de Saint-Domingue de soumettre au gouvernement français. — Demande faite par eux au général anglais, d'être sous la protection de sa majesté britannique. — Réponse du général anglais à ce sujet — Marche d'une partie de l'armée de Sambre et Meuse vers le Mein. — Démission donnée par le général Jourdan. — Un rêve, ou dialogue entre le génie du bien et le génie du mal. — Approbation de la résolution concernant les rentiers et pensionnaires de l'état.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AMÉRIQUE.

ISLE DE SAINT-DOMINGUE.

On lit dans une feuille ministérielle anglaise, intitulée *The Times*, les détails suivans, qu'on donne pour officiels, & qui sont arrivés par le paquebot de la Jamaïque.

Les habitans de la partie espagnole de Saint Domingue avoient plusieurs fois manifesté au gouvernement d'Angleterre & aux officiers commandant sur leur frontière au nom de sa S. M. B., leur extrême répugnance à se soumettre au gouvernement des républicains français, & ils imploroient la protection de S. M. pour les préserver de ce malheur. Le gouverneur Williamson, & après lui le général Forbes, avoient évité toute mesure qui eût pu déplaire au gouvernement espagnol, tant que les ordres n'avoient pas été donnés pour remettre le territoire espagnol entre les mains des commissaires français. Enfin, quatre députés des districts & paroisses situés entre la baie de Manille & Savannah, arriverent au mole le 12 juillet, dûment autorisés par les propriétaires. Ils annoncèrent que la cession du territoire espagnol devoit avoir lieu le 4 août, & que, plutôt que de s'y soumettre, ils étoient prêts à arborer le drapeau anglais s'ils étoient reconnus sujets de la Grande-Bretagne. Le major-général White, qui commandoit au mole, les renvoya au commandant en chef qui étoit à Port-au-Prince.

Le 25 juillet, les officiers & les principaux propriétaires de la colone espagnole arriverent au mole de Montechrist, munis de nouveaux pouvoirs, pour faire des sollicitations plus pressantes. Ils exposoient dans une pétition qu'ils ne pouvoient pas consentir à introduire chez eux l'anarchie française, qui détruiroit leur établissement & leurs propriétés, en autorisant le pillage, l'irrégularité, les proscriptions & les massacres, & tous les excès produits par le système révolutionnaire.

Le 25 arriva la réponse du général Forbes, qui pro-

mettoit assistance aux Espagnols au moment où leur territoire auroit été cédé en forme aux Français; & l'on remit aux députés une proclamation par laquelle il exhortoit les Espagnols à s'affranchir du nouveau joug qu'on veut leur imposer, & à aller plutôt chercher un asyle en Europe à l'ombre des autels & sous la protection de leur roi; on leur promettant que s'ils veulent prendre la ferme résolution de ne pas se soumettre à la domination française, il est prêt à voler à leur secours, & à unir ses forces aux leurs pour repousser & exterminer l'ennemi commun.

Le 24 juillet, un colon français arriva au mole, & apporta les détails suivans: « Il regne la plus grande méintelligence parmi les républicains. Santhonax a renvoyé en France le général Rochambeau sur la *Méduse*. Lavaux & le commissaire Duperron se disposent à le suivre. Rochambeau s'est attiré cet affront en refusant d'aller prendre possession du territoire espagnol avec une armée de negres. Il demandoit à être mis à la tête d'un corps de blancs, déclarant qu'il ne vouloit pas aller détruire & désorganiser la colonie espagnole, en y introduisant des bandits de la troupe de *Jean-François* & de *Toussaint*.

Santhonax, qui est très dévoué aux noirs, a été très-violent contre le général; mais il a bien d'autres sujets de chagrin. Ses amis les noirs ont refusé de retourner à leurs plantations, quoiqu'il eût requis dans une proclamation ceux qui étoient formés en corps militaire de reprendre leurs travaux. Les noirs ont dit qu'étant des hommes libres ils ne vouleient travailler qu'autant & où il leur plairoit. *Santhonax*, qui avoit persécuté les gens de couleur dans l'idée que les noirs lui seroient fideles, est fort embarrassé en voyant ceux-ci lui désobéir & le menacer de se retirer dans les montagnes.

La garnison de Port-à-Paix & toutes les troupes d'Europe refusent d'être payées en papier, & demandent à se rembarquer pour la France où elles réclameront la justice du gouvernement, &c.

Note des rédacteurs. Nous sommes loin de donner notre confiance au récit qu'on vient de lire, du moins dans

toutes les circonstances qu'on rapporte. On y dit, par exemple, que Santhonax a été très-violent contre le général Rochambeau. Nous croyons pouvoir assurer au contraire qu'il a été le seul des commissaires qui n'ait pas été de l'avis de le renvoyer en France. Cet acte de violence arbitraire mérite qu'on y fixe l'attention publique. Nous croyons donc qu'on ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant d'une lettre écrite par le général Rochambeau à un membre du conseil des cinq cents.

En rivière de Bordeaux, le 24 fructidor, an 4.

« Les hommes publics, semblables à de bons gouvernemens, peuvent alléger le fardeau de la guerre sur les individus, sans s'écarter des règles du devoir; mais tout le monde ne pense pas ainsi dans le pays que je quitte. Ennemis de toutes les vexations, de toutes les représailles, de toutes les inimitiés personnelles, je m'élevais avec force contre les abus d'autorité. voulant porter la guerre au-dehors sur les possessions ennemies, afin d'éloigner par ce moyen les paresseux & ennemis des travaux agricoles, je croyais ce moyen infailible pour rétablir l'agriculture. J'étois encore persuadé qu'il ne falloit employer aux colonies que des hommes connus & d'une probité sévère. Les agens particuliers du directoire, intéressés peut-être à acréditer les voleurs & les fripons, ont pensé autrement que moi; ils affichent un luxe scandaleux, que je leur reprochois journellement, lorsque nous étions nous-mêmes tous misérables. Effrayés de ma véracité lorsqu'ils insultoient à la misère publique, ils m'ont destitué sans motif; mais j'ai protesté contre cet abus d'autorité, parce qu'ils ne peuvent infirmer ma nomination de commandant de la partie espagnole, faite par le directoire exécutif, & que ses agens à Saint-Domingue lui sont subordonnés; ce qu'ils ne reconnoissent pas. Esia, citoyen, je suis hors de cette caverne abominable, &c. »

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 2^o jour complémentaire.

L'armée de Sambre & Meuse, après s'être totalement ralliée derrière la Lahn, paroît vouloir reprendre l'offensive. Déjà l'on apprend que cette armée, divisée en plusieurs colonnes, a déjà marché en avant, & l'on présume qu'elle se porte sur le Main, où l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, se trouve en ce moment. Cette manœuvre a eu lieu immédiatement après l'arrivée d'un courier expédié par le directoire exécutif.

L'armée de Sambre & Meuse s'est considérablement renforcée depuis quelques jours par les différens corps de troupes qui lui sont arrivés de toutes parts. D'un autre côté, tous les corps qui ont le plus souffert, ont reçu l'ordre d'aller se reposer sur la rive gauche du Rhin; de ce nombre se trouve la division du général Colaud, presque entièrement détruite, qui se rend dans le pays de Cleves.

Le général de division Lefebvre, qui commande toute la ligne d'avant-postes, est en ce moment à quelques lieues au-dessus de la Lahn, & ses patrouilles de cavalerie en viennent aux mains avec celles de l'ennemi.

Du reste, on commence à se rassurer un peu sur les bords du Rhin, depuis que l'on est instruit que l'armée autrichienne, affaiblie par les corps qu'elle a dû détacher pour aller combattre le général Moreau, se trouve

par-là dans l'impuissance de suivre avec vivacité ses derniers succès.

En attendant, comme l'expérience apprend de jour en jour combien les chances de la guerre sont incertaines, on profite de ce moment de relâche pour travailler de nouveau aux fortifications de Dusseldoff, que l'on avoit abandonnées depuis quelque tems. Une grande quantité d'artillerie est déjà placée sur ses remparts & dans les retranchemens extérieurs.

Quant au siège de la forteresse d'Erenbreits ein, on en pousse les travaux avec une nouvelle activité, afin de tâcher de s'en emparer avant que l'ennemi puisse le secourir. La prise de cette importante place donne aux armées françaises un point d'appui sur la rive droite du Rhin; mais comme la voie d'un siège en règle pourroit encore traîner long-tems, on paroît décidé à risquer un assaut général. Déjà on apprend que l'on travaille en ce moment à une grande quantité d'échelles aussi hautes que les murs du corps de la forteresse, ainsi qu'à une multitude de fascines & de sacs à terre pour combler les fossés.

Des ordres précis viennent d'être donnés sur la rive gauche du Rhin, pour faire punir sévèrement tous les militaires fuyards, ainsi que les employés de l'armée, qui n'iront pas rejoindre sur-le-champ leurs corps respectifs.

Pendant que Beurnonville va prendre le commandement de l'armée de Sambre & Meuse à la place de Jordan Joubert, ex-conventionnel, commissaire du pouvoir exécutif auprès de la même armée, est remplacé par le citoyen Alexandre, qui se prépare à partir de cette ville, où il étoit commissaire.

Hier & avant-hier, tout ce qu'il y avoit de cavalerie ici & dans les environs, en est parti pour les bords du Rhin.

FRANCE.

De Paris, le 5^o jour complémentaire.

Les douze malheureux qui ont subi hier la peine de leur crime, ont traversé tout le boulevard depuis le Temple jusqu'à la place de la Révolution. Une foule immense bordoit les boulevards. Par tout le peuple a paru approuver la justice du châtement, sans insulter les coupables par aucun mot ni aucune démonstration. Dans la foule il s'est trouvé seulement quelques individus imprudens qui ont pris hautement le parti des conspirateurs & ont tenu des propos très-séditieux & même menaçans. Quelques-uns ont été arrêtés & conduits devant un juge de-peace. L'insouciance apathique que montre le peuple sur les objets les plus importants à sa tranquillité & à sa sûreté étonne tous les jours davantage; mais ce qui n'étonne pas moins, c'est l'audace d'un assez grand nombre de terroristes connus, qui, n'étant pas découragés par tant de tentatives aussi malheureuses qu'insensées, se répandent par-tout, forment encore des groupes, déclarent que le peuple ne jouira de ses droits & du bonheur que par la constitution de 93, & menacent sans cesse de quelque nouveau mouvement plus heureux que ceux où ils ont échoué jusqu'ici. Qui peut leur inspirer une telle confiance? sur quoi fondent-ils l'espoir d'un succès? quels fonds peuvent servir à alimenter un tel dévouement? Ce parti est évidemment peu nombreux; le peuple entier le deteste: le militaire bien montré qu'il étoit soumis à ses chefs & fidèle à ses devoirs; le gouvernement recon-

noit sans doute aujourd'hui qu'il n'a pas de plus implacables ennemis. Il y a donc au fond de cet état de choses une puissance cachée qui mérite d'être surveillée par la police & dénoncée par tous les bons citoyens.

N. B. Ce n'est pas au Champ de Mars, comme on l'a dit dans la feuille d'hier, mais au camp de Grenelle que les coupables ont été fusillés.

UN RÊVE.

L'un des jours derniers j'avois été chercher sous des ombrages touffus, la solitude, la fraîcheur, l'oubli de nos peines présentes. J'avois emporté avec moi un recueil de rêves ingénieux que Dupont a publiés sous le titre de *la Philosophie de l'Univers*; ouvrage qui consola cet homme bon & sensible, pendant les jours où il attendoit la mort, & que je recommande à tous ceux qui cherchent à oublier de tristes réalités pour se plonger dans de bienfaisantes illusions. Après avoir bien repassé dans ma tête mille conjectures sur la création du monde, sur l'origine du bien & du mal, il m'arriva de m'endormir & voici ce que je vis dans un rêve que je serois tenté de prendre pour une révélation.

Je vis le génie du bien aux prises avec le génie du mal. L'objet de leur dispute étoit de savoir si le génie du bien parviendroit à terminer la révolution française; il étoit entouré des ombres des sages de ce siècle, qui le conjuroient de faire cesser les fléaux d'une révolution à laquelle ils avoient quelque part & qui avoit trompé leurs espérances. Le génie du bien les écoutoit avec bienveillance; je l'entendis qui disoit à la philosophie, *éclaire les hommes et sois humble*; qui disoit à la religion, *console les hommes et sois toujours pour eux l'éloquent interprète de la morale*. Le génie du bien tenoit à la main un petit livre que je reconnus pour être la constitution française; il avoit écrit ces mots sur le frontispice: *espérance et repos*. Il étoit conduit sur un char léger, qu'on appelle *l'opinion*; mais qui sembloit prendre à chaque instant plus de force & de solidité: près de lui étoient assis les ombres réconciliées des hommes vertueux de tous les partis, que la révolution moissonna & qui moururent en fermant des vœux pour leur patrie.

Le génie du mal s'avançoit monté sur un char d'airain, plus rapide que l'ouragan & dont les roues étoient ensanglantées. Ce char étoit conduit par l'orgueil impuissant & jaloux, qui disoit: Ils se souviendront de moi, quand ils éprouveront de nouveaux malheurs; il préféreroit de loin en loin quelques sophismes obscurs, murmuroit des calomnies, méditoit des complots. Près de lui étoient la vanité, l'envie dont la bouche écumeoit de fiel, enfin l'accélérateuse qui rappelloit tous ses crimes & connoissoit toujours la crainte, jamais le repentir. Le génie du mal tenoit à la main une page qui avoit pour titre *loi du 3 brumaire*; sur le revers étoit écrit *gouvernement révolutionnaire*. Le génie du mal, poussé avec impétuosité, heurta de son char le génie du bien au moment où celui-ci approchoit du temple de la paix, objet de tous ses vœux.

Tyran, s'écria le génie du bien, tu ne peux plus arrêter long-tems. Je donnerai aux Français de nouvelles victoires; les succès présents les rendront généreux; les malheurs passés les rendront sages; ils apprendront à ne plus prodiguer le sang de leurs soldats. L'Europe saura les respecter, verra cesser les alarmes qu'ils lui inspiroient, recherchera leur alliance.

En bien, moi, reprit le génie du mal, à chacune de leurs victoires, j'enfermerai l'orgueil de ce gouvernement qui aura contribué à les faire remporter; je leur ferai chercher par-tout de nouvelles barrières, de nouvelles conquêtes; je leur causerai autant de maux par les chimères d'une fausse politique, que je leur en ai causés déjà dans l'intérieur, par les maximes d'une fausse liberté. Je continuerai de les rendre terribles & odieux, en leur faisant porter leur révolution parmi des peuples qui ne l'appellent pas. En la portant au dehors cette révolution, j'empêcherai son foyer de s'éteindre au-dedans.

Ne vois-tu pas, disoit le génie du bien, que ses feux s'amortissent chaque jour? le peuple est calé.

Eh bien! répliquoit le génie du mal, je triompherai de son repos; je me servirai de son insouciance; qu'il dorme, je veillerai avec le crime; je créerai dans l'âme de quelques hommes qui me sont voués un fanatisme nouveau. Moi-même je viendrai les unir entr'eux; je leur apprendrai à correspondre dans les souterrains, dans les cachots. On pourra en frapper quelques-uns, jamais les disperser tous.

Ma vigilance, disoit le génie du bien, égalera ton audace opiniâtre. Tu n'as plus une combinaison qui ne me soit connue; je puis te suivre aujourd'hui dans la profondeur de tes noires pensées; j'armerai contre toi des hommes dévoués; je pénétrerai dans tes asyles les plus obscurs.

Qu'y trouveras-tu? disoit le génie du mal; quelques hommes qu'il m'est indifférent de perdre & de sacrifier; mais mes auxiliaires secrets, tu ne pourras ni les connoître, ni les frapper.

Soit, disoit le génie du bien; ils échapperont au glaive, mais non à l'opprobre; ils te boiront goutte à goutte; ils expireront de ce supplice lent.

Alors je vis le génie du mal évoquer un monstre que je reconnus pour la discorde. Vois, s'écria-t-il, cette alliée qui me restera toujours fidèle; elle sait comment on pénètre au milieu de la troupe que tu conduis; elle sait frapper à la porte de la vanité qui lui répond toujours; elle se déguise sous mille formes, pour tromper la légèreté & l'inconséquence; elle arrive avec la crainte auprès des hommes timides, & leur montre un poignard levé sur eux. Souviens-toi de ce que j'ai pu avec elle à une époque récente.

Mon rêve cessa avant que je pusse attendre la réponse du génie du bien. O vous, dont il emprunta souvent la voix parmi nous, hommes humains, qui calmez les passions farouches & réveillez dans nos âmes les passions bienveillantes, faites-là cette réponse que j'attendois! J'ai vu dans mon rêve les sages qui préparèrent la révolution & la conçurent sous des auspices plus favorables; je les ai vus occupés à marquer une place au sein de l'immortalité, pour les hommes plus heureux qui auront eu la gloire de terminer la révolution, & de la rappeler à ses premiers principes de justice & d'humanité.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PASTORET.

Séance du 5^e jour complémentaire.

Des citoyens de la section des Plantes se plaignent de

ce qu'on a compris au nombre des domaines nationaux l'édifice qui leur a été accordé pour l'exercice de leur culte.

Dumolard demande le renvoi à une commission spéciale. Il faut enfin, dit-il, faire exécuter sans partialité la loi qui destine des édifices à l'exercice des différens cultes. Il est trop heureux qu'il soit resté dans le cœur du peuple des sentimens de religion. La religion & les mœurs doivent être la base de notre république, comme elles l'ont été de la république romaine.

La proposition de Dumolard est adoptée.

Philippe Delleville demande qu'il n'y ait pas de séance demain, afin que tous les membres du conseil puissent prendre part à la fête qui sera célébrée pour l'anniversaire de la fondation de la république. — Arrêté.

Comme aux termes de la constitution on ne peut pas exercer les droits de citoyens sans être inscrit aux rôles de la garde nationale, on a prétendu dans quelques communes priver les sexagénaires de ces droits, parce qu'ils sont exempts du service de la garde nationale.

Une commission est chargée de faire un rapport à ce sujet, & d'examiner aussi s'il n'est pas contraire à la constitution que les jeunes gens soient inscrits aux rôles de la garde nationale avant qu'ils n'aient atteint l'âge de 21 ans.

Camus monte à la tribune. Au commencement, dit-il, d'une nouvelle année. . . .

Il semble que Camus veuille souhaiter la bonne année au conseil : les rires l'interrompent ; il rit lui-même.

Il expose ensuite que les diverses especes de paiemens en assignats, en mandats, en numéraire, ont jeté une grande confusion à la trésorerie nationale.

La commission des finances a donc pensé qu'il faut, avec le commencement de l'année, établir un nouvel ordre. Camus, son organe, propose & le conseil adopte un projet de résolution portant en substance que les états fournis par le directoire à l'appui de demandes de fonds seront désormais divisés en deux chapitres ; l'un comprendra les dépenses antérieures, l'autre celles postérieures au premier vendémiaire de l'an 5.

Le directoire fournira dans un mois l'état des dépenses faites par lui & les ministres jusqu'à la même époque : ces dépenses seront réduites en valeur métallique ; il fera connoître en même tems le montant de ce qui reste disponible sur les crédits ouverts aux ministres.

Une commission est chargée de faire un rapport sur le moyen d'établir dans la Belgique, pour la perception des impôts, les mêmes loix que dans le reste de la France.

On reprend la discussion sur les messageries.

Fabre avoit déjà représenté hier & représente aujourd'hui que des abus énormes se sont introduits dans cette partie de l'administration, celui entr'autres du contre-seing. L'orateur pense donc qu'avant de rien statuer, il faut s'occuper de la réforme de ces abus, & s'assurer par ce moyen du produit réel que les postes & messageries pourront présenter.

Cette observation, appuyée par plusieurs membres, fait de nouveau ajourner la discussion.

Il sera fait un rapport sur les moyens de réformer ces abus.

Un membre expose qu'il est juste & instant de réparer une erreur de calcul de deux cents livres qui a été commise dans la somme totale accordée aux veuves & enfans des militaires invalides, par la loi du 9 thermidor dernier.

Le conseil arrête que la somme de dix mille trois cent soixante-cinq livres accordée par la loi du 9 thermidor dernier, pour être payée chaque année par la trésorerie aux veuves & enfans des militaires invalides, désignés dans les deux états annexés à ladite loi, est portée à celle de dix mille cinq cent soixante-cinq livres.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen MURAIRE.

Séance du 5^e. jour complémentaire.

Lebrun fait un rapport sur la résolution concernant les rentiers & les pensionnaires de l'état. La résolution du 26 thermidor, dit-il, avoit établi des classes inégales entre les rentiers ; ces classes étoient traitées avec inégalité ; il est résulté les plus grandes injustices. La nouvelle résolution porte que les citoyens indistinctement recevront en numéraire le quart du dernier semestre de l'an 4.

Cette disposition est dans les règles de l'équité ; elle vient au secours des rentiers en proportion des sacrifices qu'ils ont faits. L'état recevra désormais en numéraire le produit des contributions publiques ; il s'imposera alors l'obligation de payer dans les mêmes valeurs les rentiers, les pensionnaires publics. Nous touchons à l'époque où nous n'aurons plus à craindre la dépréciation d'un papier-monnaie, & où les engagements contractés par l'état envers les particuliers & par ceux-ci envers l'état, deviendront invariables comme les valeurs représentatives.

Toutes les autres dispositions de la résolution sont également justes & sages. Elle fait espérer aux rentiers & pensionnaires que les trois autres quarts leur seront payés à des époques qu'elle n'a pu déterminer encore ; mais où seront rapprochés, on l'espère, par la prompte amélioration de l'état, de nos finances.

Le rapporteur saisit cette occasion pour faire l'éloge du zèle & de l'activité du directoire exécutif. Il a fait peu de tems, dit-il, de grands pas vers la restauration des finances, puisqu'il a déjà fait recouvrer la presque totalité des impositions arriérées, les nouvelles contributions que les loix ont établies, & qu'il pourra bientôt faire mettre en recouvrement les impositions courantes qui seront payées en numéraire, & dont les recettes tiendront place aux dépenses de la république.

Le conseil reconnoît l'urgence & approuve la résolution. Il ordonne l'impression du rapport de Lebrun.

Bourse du 5^e. jour complémentaire.

Mandat, 4 liv. 12 s.

Portraits des Personnes célèbres de la Révolution, par François Bonneville ; avec un tableau historique & notices de F. Quenard l'un des représentans de la commune de Paris en 89 & 90. A Paris, chez l'auteur, rue du Théâtre-François, n^o. 4, 2^e in-4^o. avec 116 gravures ; 66 liv. & franc de port 72 liv.